

3D PLANTATION

**Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros**

**Siège social : 151 Chemin des Chênes, 30260 QUISSAC
938 429 172 RCS NIMES**

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS DU 03 avril 2025

LES SOUSSIGNÉS :

Monsieur Paco DUFOUR
Monsieur Pierrick DUFOUR,
Monsieur Romain LAFONT

Détenant ensemble 1 500 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée 3D PLANTATION désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société 3D PLANTATION et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 22 des statuts,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :
- le texte des projets de décisions,

Ont pris les décisions suivantes portant sur :

- Nomination d'un nouveau Directeur Général
- Rémunération du nouveau Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

La collectivité des associés nomme à l'unanimité en qualité de Directeur Général, à l'instar du Directeur Général actuellement en exercice, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

M. Pierrick André Pierre Jean DUFOUR

Né à Ganges (34) le 20 septembre 1996

De nationalité française

Demeurant 65, impasse des cabrettes, QUISSAC (Gard)

Conformément aux dispositions des statuts, M. **Pierrick DUFOUR** disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, M. Pierrick DUFOUR aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

DEUXIEME DÉCISION

La collectivité des associés décide à l'unanimité que M. Pierrick DUFOUR ne percevra aucune rémunération à compter de ce jour et jusqu'au 31 décembre 2025, mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

TROISIEME DÉCISION

La collectivité des associés donne à l'unanimité tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Les présentes ont été signées sous forme électronique conformément à la réglementation européenne et française en vigueur, notamment au règlement (UE) n°910/2014 du Parlement européen et du Conseil en date du 23 juillet 2014 et des articles 1366 et suivants du Code civil.

Fait le 03 avril 2025

M. Paco DUFOUR

Pour copie certifiée conforme

M. Romain LAFONT

Pour copie certifiée conforme

M. Pierrick DUFOUR

Pour copie certifiée conforme